

**Séance publique du 14 juin 2004**

**Délibération n° 2004-1925**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Boulevard scientifique Tony Garnier - Tranche F : boulevard Chambaud de la Bruyère - Aménagement - Lancement des appels d'offres travaux - Convention de maîtrise d'ouvrage pour les équipements d'arrosage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales - Gerland

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La requalification du boulevard Chambaud de la Bruyère a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme en mars 2002 pour un coût prévisionnel de 5,695 M€ TTC en charge nette.

Ce boulevard constitue l'entrée sud de la ville de Lyon et la tranche F de l'opération dénommée boulevard scientifique Tony Garnier.

La mise en œuvre de cette section viendra qualifier l'environnement urbain de ce secteur en cohérence avec les travaux d'aménagement de la ZAC Porte Ampère, qui offrira une nouvelle offre foncière pour le développement et le renforcement des activités du biopôle de Gerland.

Aujourd'hui, les études du projet sont terminées et il est proposé de compléter le montant de l'autorisation de programme à hauteur de 785 000 € (611 000 € en charge nette).

Ce montant est justifié par les prestations suivantes :

- les acquisitions foncières : 285 000 € TTC :

L'élargissement de l'emprise du boulevard a été négocié sur la base d'une cession gratuite avec Gaz de France (GDF) pour la partie des terrains incluse dans le périmètre de la ZAC Porte Ampère.

En revanche, au sud de la rue Grolier, cinq parcelles appartenant au réseau de transport électrique (RTE) et GDF sont concernées par cet élargissement.

L'acquisition des emprises nécessaires sur ces parcelles, représentant une surface de 2 350 mètres carrés, s'élève à 178 000 €, sur la base de l'estimation du service des domaines et les travaux de reconstitution des clôtures après rescindement sont estimés à 107 000 €,

- la révision de prix et travaux complémentaires : 326 000 € TTC :

Il s'agit pour moitié d'une réactualisation de la provision pour les révisions de prix, dont les estimations initiales ont été faites sur la base des prix de l'année du concours de maîtrise d'œuvre en 1997, et pour l'autre moitié de travaux non prévus dans l'estimation initiale, comprenant : des plantations supplémentaires sur le trottoir ouest, des fondations de chaussée plus importantes au regard de la mauvaise qualité du sol et des travaux de marquage pour assurer le raccordement des profils de chaussée et la sécurité de l'insertion des véhicules avec la RN 383,

- les équipements d'arrosage : 174 000 € TTC.

La ville de Lyon a décidé d'équiper les massifs arbustifs et le terre-plein central avec un dispositif d'arrosage automatique pour garantir la qualité et la pérennité paysagère des végétaux.

Dans un souci de cohérence de conception et de réalisation, la ville de Lyon, qui assurerait le financement de cet équipement relevant de ses compétences, souhaite confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté urbaine par le biais d'une convention. Le coût estimé à 174 000 € TTC serait remboursé par la Ville.

Cette individualisation complémentaire d'autorisation de programme porterait le coût prévisionnel global de 5,695 M€ TTC à 6,480 M€ TTC.

Elle permettrait avec l'approbation du dossier projet, de lancer les appels d'offres travaux, en vue d'un démarrage de chantier en janvier 2005 pour une durée de deux ans et demi.

L'estimation des besoins en dépenses et recettes se décomposerait de la façon suivante :

Libellé	Dépenses	Recettes
réalisé	57 000 €	
2004	220 000 €	
2005	2 500 000 €	87 000 €
2006	2 500 000 €	
2007	1 203 000 €	87 000 €
<b>total</b>	<b>6 480 000 €</b>	<b>174 000 €</b>

Dans un deuxième temps, il est proposé au Conseil d'approuver le lancement de la procédure de consultation des entrepreneurs par voie d'appel d'offres ouvert (articles 57 à 59 du code des marchés publics) pour la réalisation des travaux de réaménagement du boulevard Chambaud de la Bruyère.

Ces travaux seront découpés en cinq marchés, pour un coût prévisionnel de 4 318 282 € HT :

- marché de réalisation des travaux de voirie décomposé en trois lots techniques :

- . lot n° 1 : travaux de voirie et d'assainissement,
- . lot n° 2 : travaux de réalisation des asphaltes,
- . lot n° 3 : travaux de réalisation du génie civil des réseaux secs ;

- marché de réalisation des plantations décomposé en deux lots techniques :

- . lot n° 1 : travaux de réalisation des plantations,
- . lot n° 2 : fourniture et mise en œuvre de l'arrosage automatique ;

- marché de fournitures des bordures ;

- marché de fourniture de grilles d'arbres (pour réaliser des économies d'échelle, il est proposé d'assurer la fourniture de grilles d'arbre pour les tranches F : boulevard Chambaud de la Bruyère et A : carrefour Antonin Perrin dans un seul marché) ;

- marché de contrôle et d'assistance technique.

Enfin, dans un troisième temps, il est proposé au Conseil d'approuver le projet de convention avec la ville de Lyon pour les équipements d'arrosage. Cette convention a pour but de définir les modalités de la maîtrise d'ouvrage des équipements par la Communauté urbaine et les modalités de prise en charge du financement des travaux par la Ville.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable des pôles urbanisme et déplacements le 19 avril 2004 et du bureau restreint le 3 mai 2004 ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2002-0523 en date du 18 mars 2002 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Oùï l'amendement proposé par le groupe les Verts ;

#### DELIBERE

**1° - Rejette** l'amendement proposé par le groupe les Verts.

**2° - Approuve :**

a) - le programme de travaux et le nouveau coût prévisionnel de requalification du boulevard Chambaud de la Bruyère à Lyon 7°, à hauteur de 6 480 000 € TTC en dépenses et de 174 000 € en recettes,

b) - le projet de convention avec la ville de Lyon relative aux équipements d'arrosage pour un montant prévisionnel de 174 000 € TTC.

**3° - Accepte** les dossiers de consultation des entrepreneurs.

**4° - Décide** de traiter ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert européen, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**5° - Autorise** monsieur le président à signer la convention avec la ville de Lyon.

**6° - L'autorisation de programme** individualisée le 18 mars 2002 pour l'opération n° 0693 - Lyon 7° : boulevard scientifique Tony Garnier-Chambaud de la Bruyère est révisée pour un montant total supplémentaire de 785 000 € en dépenses et de 174 000 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 178 000 € en 2005,
- . 433 000 € en 2006,
- . 174 000 € en 2007 ;

- pour les recettes :

- . 87 000 € en 2005,
- . 87 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,